

Etats financiers annuels de SICAV

TUNISIE SICAV

TUNISIE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **19 mai 2017**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinar)

ACTIF	Note	31/12/2016	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	389 367 708	421 324 167
Obligations et valeurs assimilées		376 742 687	409 172 293
Titres des Organismes de Placement Collectif		12 625 021	12 151 875
Placements monétaires et disponibilités		249 029 217	176 593 673
Placements monétaires	5	249 028 413	176 593 391
Disponibilités		804	282
Créances d'exploitation	6	1 135 652	2 166 565
TOTAL ACTIF		639 532 577	600 084 405
PASSIF			
Dettes sur opérations de pensions livrées	7	49 905 478	-
Opérateurs créditeurs	8	1 547 553	1 667 153
Autres créditeurs divers	9	443 915	86 538
TOTAL PASSIF		51 896 947	1 753 691
ACTIF NET			
Capital	10	567 904 757	578 516 930
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		19 730 873	19 813 784
ACTIF NET		587 635 630	598 330 714
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		639 532 577	600 084 405

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinar)

	Note	31 Décembre	
		2016	2015
Revenus du portefeuille-titres	11	20 572 991	20 460 688
Revenus des obligations et valeurs assimilées		20 112 634	20 041 163
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		460 357	419 525
Revenus des placements monétaires	12	8 004 458	6 026 256
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		28 577 450	26 486 944
Intérêts des mises en pension	13	(158 886)	-
Charges de gestion des placements	14	(7 116 171)	(6 710 555)
REVENU NET DES PLACEMENTS		21 302 392	19 776 389
Autres produits		16 648	23 331
Autres charges	15	(684 633)	(651 088)
RESULTAT D'EXPLOITATION		20 634 407	19 148 632
Régularisation du résultat d'exploitation		(903 534)	665 153
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		19 730 873	19 813 784
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		903 534	(665 153)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 369 805	31 121
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		645 022	166 253
RESULTAT DE L'EXERCICE		22 649 234	19 346 005

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

		<i>31 Décembre</i>	
		<u>2016</u>	<u>2015</u>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT		22 649 234	19 346 005
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat d'exploitation		20 634 407	19 148 632
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 369 805	31 121
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		645 022	166 253
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		(33 344 318)	18 167 167
Souscriptions			
- Capital		498 310 053	508 521 397
- Régularisation des sommes non distribuables		10 300 892	9 885 066
- Régularisation des sommes distribuables		16 252 694	15 879 305
Rachats			
- Capital		(529 594 657)	(491 582 269)
- Régularisation des sommes non distribuables		(11 457 072)	(9 322 180)
- Régularisation des sommes distribuables		(17 156 228)	(15 214 152)
VARIATION DE L'ACTIF NET		(10 695 084)	37 513 172
ACTIF NET			
En début de l'exercice		598 330 714	560 817 542
En fin de l'exercice		587 635 630	598 330 714
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de l'exercice		3 777 522	3 663 235
En fin de l'exercice		3 573 244	3 777 522
VALEUR LIQUIDATIVE		164,454	158,392
TAUX DE RENDEMENT		3,83%	3,46%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, TUNISIE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la "TUNISIE SICAV" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS", «AMEN BANK», étant le dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2016, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués au 31 décembre 2016 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2016 à D : 389.367.708 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	valeur au 31/12/2016	% actif net
Obligations et valeurs assimilées		365 719 616	376 742 687	64,11%
Obligations des sociétés		142 788 335	146 767 405	24,98%
AB SUBORDONNE 08 A	22 000	1 026 674	1 059 580	0,18%
AB SUBORDONNE 08 B	15 000	900 000	931 068	0,16%
AIL 2012/1 F	19 000	380 000	391 544	0,07%
AIL 2013-1 TF	13 844	553 760	572 026	0,10%
AIL 2014-1 TF	10 000	600 000	614 784	0,10%
AMEN BANK 2006	34 000	340 000	353 188	0,06%
AMEN BANK SUB 2010	88 000	5 278 240	5 350 882	0,91%
AMEN BANK SUB 2011-1	26 000	1 300 000	1 316 859	0,22%
AMEN BANK SUB 2012 A	28 900	1 734 000	1 759 179	0,30%
AMEN BANK SUB 2012 B	11 350	676 419	685 459	0,12%
AMEN BANK SUB 2016-1 CAT A TF	40 000	4 000 000	4 026 599	0,69%
AMEN BANK SUB,2009 A	52 850	2 817 434	2 848 750	0,48%
AMEN BANK SUB,2009 B	4 000	213 240	215 467	0,04%
AMEN BANK SUB,2014-C	42 270	3 381 600	3 549 471	0,60%
ATB 2007/1 A	8 000	80 000	81 941	0,01%
ATB 2007/1 D	8 000	512 000	527 520	0,09%
ATB SUB 09 TR,A L,A2	20 000	750 000	768 605	0,13%
ATB SUB 09 TR,B L,B2	20 000	1 733 200	1 783 854	0,30%
ATL 2010/2 TV	24 000	480 000	480 110	0,08%
ATL 2011 TF	26 000	1 559 520	1 628 498	0,28%
ATL 2012/1 TF	35 500	709 280	730 280	0,12%
ATL 2013-1 TF	30 000	2 400 000	2 490 855	0,42%
ATL 2013-2 TF	35 000	2 800 000	2 820 768	0,48%
ATL 2014-1	15 000	900 000	941 760	0,16%
ATL 2014-2 CAT B	10 000	600 000	621 493	0,11%
ATL 2014-3 CAT A	21 000	1 680 000	1 771 260	0,30%
ATL 2014-3 CAT C	13 000	1 300 000	1 372 476	0,23%
ATL 2015-1 CAT, A TF	10 000	800 000	823 072	0,14%
ATL 2015-2 CAT,A - TF 7,5%	20 000	2 000 000	2 101 967	0,36%
ATL 2016-1 CAT, A - TF 7,5%	17 000	1 700 000	1 752 537	0,30%
ATL SUBORDONNE 2008	13 100	523 504	534 206	0,09%
ATTIJ,LEAS,2012/2 B	10 000	200 000	200 387	0,03%
ATTIJARI BANK 2010	20 000	571 421	592 965	0,10%
ATTIJARI BANK SUB, 2015-CAT,AF	50 000	4 000 000	4 040 872	0,69%
ATTIJARI LEAS, SUB14	5 000	500 000	500 510	0,09%
ATTIJARI LEAS,2012 B	10 000	200 000	205 890	0,04%
ATTIJARI LEASING 2014-1 B	10 000	600 000	619 884	0,11%
ATTIJARI LEASING 2015/1 B TF	5 000	500 000	521 712	0,09%
BH 2009	75 000	4 612 500	4 613 036	0,79%
BH 2013-1	20 000	1 142 000	1 173 830	0,20%
BH SUBORDONNE 2015 CAT,A TF	89 796	7 186 835	7 443 479	1,27%

BH SUBORDONNE 2016-1 CAT,A TF	50 000	5 000 000	5 194 630	0,88%
BNA SUBORDONNE 2009	20 000	1 066 200	1 100 160	0,19%
BTE 2009	24 600	738 000	747 171	0,13%
BTE 2010 B	25 900	1 813 000	1 837 641	0,31%
BTE 2011 A	2 500	150 000	155 947	0,03%
BTE 2011 B	30 000	2 400 000	2 507 213	0,43%
BTK 2009 CAT,C	15 000	899 700	930 466	0,16%
BTK 2009 CAT,D	8 500	595 000	618 585	0,11%
BTK 2012/1 B	41 300	1 769 466	1 780 981	0,30%
BTK SUBORDONNE 2014-1	30 000	1 800 000	1 804 930	0,31%
CHO 2009	6 000	225 000	226 109	0,04%
CIL 2012/1 TF	20 000	400 000	414 571	0,07%
CIL 2012/2 TF	15 000	600 000	626 767	0,11%
CIL 2013/1 CAT B TF	20 000	1 600 000	1 606 610	0,27%
CIL 2014/1	15 000	900 000	924 145	0,16%
CIL 2014/2	15 000	1 200 000	1 267 179	0,22%
CIL 2015/1 TF 7,65%	15 000	1 200 000	1 240 241	0,21%
CIL 2015/2 TF 7,65%	19 000	1 520 000	1 536 056	0,26%
CIL 2016/2	20 000	2 000 000	2 005 589	0,34%
CIL 2016-1 CAT,A - TF 7,50%	20 000	2 000 000	2 075 616	0,35%
CIL SUBORDONNE 2008	10 000	600 000	633 469	0,11%
HANNIBAL LEAS,2013/1	15 000	600 000	620 779	0,11%
HANNIBAL LEASE 2013/2 TF	20 000	1 200 000	1 258 167	0,21%
HL 2012/1 TF 6,75%	6 000	120 000	121 687	0,02%
HL 2015-01 CAT,A - 7	10 000	800 000	833 213	0,14%
MODERN LEASING 2012	25 000	2 000 000	2 090 361	0,36%
SERVICOM 2012	8 000	320 000	333 792	0,06%
SERVICOM 2016	3 000	300 000	307 594	0,05%
STB 2008/1	11 250	562 500	578 898	0,10%
STB 2008/2	27 000	1 518 750	1 587 363	0,27%
STB 2010/1	50 000	2 999 000	3 097 972	0,53%
TL 2012/1 B TF	25 000	1 500 000	1 544 589	0,26%
TL 2012-2 B	20 000	1 600 000	1 678 786	0,29%
TL 2013-1 CAT B TF	20 000	1 600 000	1 622 882	0,28%
TL 2014-1 CAT A TF	9 610	576 600	600 162	0,10%
TL 2014-2 CAT,A TF	17 000	1 020 000	1 022 869	0,17%
TL 2014-2 CAT,B TF	10 000	1 000 000	1 002 906	0,17%
TL 2015-1 - CAT B TF	17 062	1 706 200	1 774 012	0,30%
TL 2015-2 - CAT,A - TF 7,5%	26 860	2 686 000	2 819 785	0,48%
TL 2016-1 CAT,B TF 7,75%	22 993	2 299 300	2 405 143	0,41%
TL SUB 2013-2 CAT A	5 000	300 000	315 953	0,05%
TL SUB 2013-2 CAT B	15 000	1 500 000	1 582 479	0,27%
TL SUBORDONNE 2013	20 000	800 000	829 948	0,14%
TL SUBORDONNE 2015-1 CAT,A TF	3 000	240 000	247 534	0,04%
TL SUBORDONNE 2015-1 CAT,B TF	6 850	685 000	707 061	0,12%
TL SUBORDONNE 2016 CAT,B TF	20 000	2 000 000	2 006 538	0,34%
TUNISIE FACTORING 2014-1	15 000	1 200 000	1 270 169	0,22%
UBCI 2013	15 000	1 200 000	1 238 453	0,21%
UIB 2009/1 TR A	20 000	600 000	611 599	0,10%
UIB 2009/1 TR B	30 000	1 599 300	1 631 689	0,28%
UIB 2009/1 TR C	50 000	3 250 000	3 320 017	0,56%

UIB 2011/1 TR B	30 000	2 250 000	2 289 768	0,39%
UIB 2011/2	42 000	1 795 246	1 874 683	0,32%
UIB 2012/1 A	64 200	3 642 447	3 829 091	0,65%
UIB SUB 2016 CAT A TF	40 000	4 000 000	4 015 570	0,68%
UIB SUBORDONNE 2015 CAT,A-TF	15 000	1 200 000	1 238 342	0,21%
UNIFACTOR 2013 TF	10 000	400 000	404 848	0,07%
Obligations de L'ETAT		8 845 910	9 083 701	1,55%
EMPRUNT NATIONAL 2014-A	56 050	408 916	421 661	0,07%
EMPRUNT NATIONAL 2014-B	84 284	8 423 147	8 647 559	1,47%
EMPRUNT NATIONAL 2014-C	145	13 848	14 481	0,00%
Bons du trésor assimilables		164 951 397	170 535 825	29,02%
BTA 09/05/2022 6,9%	75	77 400	79 381	0,01%
BTA 11/02/2022 6%	18 900	18 046 700	18 638 075	3,17%
BTA 11/03/2019 5,5%	30 040	29 399 527	30 648 781	5,22%
BTA 11/08/2022 5,6%	5 622	5 356 432	5 489 654	0,93%
BTA 12/02/2020 5,5%	28 476	27 507 330	28 824 947	4,91%
BTA 12/10/2018 5,5%	48 610	47 396 360	48 259 880	8,21%
BTA 12/10/2023 6%	14 000	12 887 000	13 071 903	2,22%
BTA 13/01/2021 5,75%	20 000	19 361 087	20 363 258	3,47%
BTA 15/01/2018 5,3%	5 000	4 919 562	5 159 944	0,88%
Bons du trésor assimilables mis en pension livrée		49 133 973	50 355 756	8,57%
MISE EN PENSION BTA 11/08/2022 (BIAT 16/01/2017 4,6%)	10 288	9 802 023	10 045 751	1,71%
MISE EN PENSION BTA 11/08/2022 (BIAT 11/01/2017 4,6%)	41 282	39 331 950	40 310 005	6,86%
Titres des Organismes de Placement Collectif		12 166 190	12 625 021	2,15%
Parts des Fonds Commun de Créances BIAT CREDIMMO 1		135 257	136 024	0,02%
FCC BIAT CREDIMMO 1	1 000	135 257	136 024	0,02%
<u>Actions SICAV</u>		11 230 885	11 360 838	1,93%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	21 787	2 246 245	2 291 426	0,39%
GO SICAV	10 799	1 109 063	1 108 312	0,19%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	8 021	825 351	846 681	0,14%
MAXULA PLACEMENT SICAV	5 441	550 353	563 731	0,10%
MILLENIUM OBLIGATIONS SICAV	3 762	400 066	393 659	0,07%
SANADETT SICAV	15 278	1 622 059	1 657 587	0,28%
SICAV AXIS TRESORERIE	9 245	1 000 022	991 739	0,17%
SICAV ENTREPRISE	14 563	1 499 945	1 531 066	0,26%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	18 915	1 977 779	1 976 636	0,34%

<u>Parts des Fonds Commun de Placements</u>		800 048	1 128 159	0,19%
FCP CAP ET GARANTIE	600	600 000	928 075	0,16%
MCP SAFE FUND	1 869	200 048	200 084	0,03%
TOTAL		377 885 806	389 367 708	66,26%
Pourcentage par rapport au total des actifs				60,88%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2015	405 577 952	15 287 506	458 709	421 324 167	
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations des sociétés	30 159 175			30 159 175	
Bons du trésor assimilables (BTA)	74 654 790			74 654 790	
Bons du trésor Zéro Coupon	872 000			872 000	
Emprunt national	264 653			264 653	
Titres d'OPCVM	1 300 151			1 300 151	
<u>* Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Annuités et cessions des obligations des sociétés	(32 335 924)			(32 335 924)	10 065
Annuités et cessions des bons du trésor assimilables (BTA)	(79 800 085)			(79 800 085)	641 766
Annuités et cessions des bons du trésor Zéro Coupon (BTZC)	(21 850 526)			(21 850 526)	-
Annuités et cessions d'emprunt national	(119 133)			(119 133)	3 125
Annuités des Parts des fonds communs de créances	(127 414)			(127 414)	
Cession des Titres d'OPCVM	(709 833)			(709 833)	(9 934)
* Variation des plus ou moins values latentes			1 369 805	1 369 805	
* Variations des intérêts courus		(5 634 118)		(5 634 118)	
Soldes au 31 décembre 2016	377 885 806	9 653 388	1 828 514	389 367 708	645 022

Note 5: Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2016 à D : 249.028.413 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif net
Dépôt à vue		20 142 916	20 212 126	3,44%
AMEN BANK ARIANA		286	744	0,00%
AMEN BANK CHARGUIA II		2 684	3 058	0,00%
AMEN BANK HAMMAM SOUSSE		425	446	0,00%
AMEN BANK NABEUL		745	900	0,00%
AMEN BANK PASTEUR		19 328 202	19 361 593	3,29%
AMEN BANK SFAX		1 165	1 172	0,00%
AMEN BANK SIEGE		808 984	843 693	0,14%
AMEN BANK SOUSSE		424	521	0,00%
Dépôt à terme		94 151 000	95 498 938	16,25%
AMEN BANK ARIANA		4 540 000	4 582 271	0,78%
AMEN BANK CHARGUIA		1 272 000	1 284 117	0,22%
AMEN BANK HAMMAM SOUSSE		1 514 000	1 528 422	0,26%
AMEN BANK NABEUL		1 614 000	1 629 375	0,28%
AMEN BANK PASTEUR		36 898 000	37 672 703	6,41%
AMEN BANK SFAX		3 625 000	3 700 298	0,63%
AMEN BANK SIEGE		2 621 000	2 644 590	0,45%
AMEN BANK SOUSSE		5 067 000	5 115 268	0,87%
ABC		3 000 000	3 007 680	0,51%
BH		34 000 000	34 334 215	5,84%
Certificat de dépôt	135 000 000	132 282 103	133 317 349	22,69%
AMEN BANK au 31/01/2017 à 4,85% pour 92 jours	10 000 000	9 902 058	9 968 063	1,70%
BH au 04/02/2017 à 7,05% pour 180 jours	2 000 000	1 945 520	1 989 709	0,34%
BH au 29/01/2017 à 7,05% pour 180 jours	5 000 000	4 863 801	4 978 813	0,85%
BH au 01/02/2017 à 6,8% pour 90 jours	6 000 000	5 919 764	5 972 363	1,02%
BH au 05/01/2017 à 5,9% pour 10 jours	500 000	499 346	499 738	0,09%
BH au 08/01/2017 à 6,85% pour 190 jours	1 000 000	972 087	998 972	0,17%
BH au 13/11/2017 à 7,2% pour 360 jours	2 000 000	1 892 537	1 905 672	0,32%
BH au 15/11/2017 à 7,28% pour 350 jours	3 000 000	2 841 361	2 855 866	0,49%
BH au 17/09/2017 à 7,2% pour 360 jours	7 000 000	6 623 881	6 729 403	1,15%
BH au 19/03/2017 à 7,05% pour 180 jours	4 000 000	3 891 041	3 953 390	0,67%
BH au 25/03/2017 à 7,05% pour 180 jours	3 000 000	2 918 281	2 962 318	0,50%
BH au 28/11/2017 à 7,28% pour 360 jours	4 000 000	3 782 849	3 800 341	0,65%
BIAT au 02/01/2017 à 5,23% pour 10 jours	2 000 000	1 997 679	1 999 768	0,34%
BIAT au 03/01/2017 à 5,23% pour 20 jours	4 000 000	3 990 729	3 999 073	0,68%
BIAT au 05/01/2017 à 5,23% pour 10 jours	1 000 000	998 839	999 536	0,17%
BIAT au 09/01/2017 à 5,23% pour 10 jours	1 000 000	998 839	999 072	0,17%
BIAT au 11/01/2017 à 5,97% pour 40 jours	40 000 000	39 789 132	39 947 279	6,80%
BIAT au 16/01/2017 à 5,97% pour 20 jours	10 000 000	9 973 554	9 980 166	1,70%
BTE au 02/03/2017 à 7,00% pour 180 jours	2 500 000	2 432 367	2 477 456	0,42%
BTE au 03/05/2017 à 7,10% pour 190 jours	1 500 000	1 456 657	1 472 170	0,25%

BTE au 05/05/2017 à 7,10% pour 190 jours	1 500 000	1 456 657	1 471 713	0,25%
BTE au 22/03/2017 à 7,05% pour 180 jours	1 500 000	1 459 140	1 481 840	0,25%
BTK au 02/05/2017 à 7,10% pour 190 jours	1 500 000	1 456 657	1 472 398	0,25%
BTK au 06/12/2017 à 7,38% pour 365 jours	5 000 000	4 721 536	4 741 372	0,81%
BTK au 09/05/2017 à 7,17% pour 180 jours	2 000 000	1 944 625	1 960 622	0,33%
BTK au 17/05/2017 à 7,17% pour 190 jours	2 500 000	2 427 076	2 447 802	0,42%
BTK au 23/11/2017 à 7,30% pour 365 jours	2 500 000	2 362 173	2 376 900	0,40%
UIB au 16/02/2017 à 6,32% pour 180 jours	2 000 000	1 950 989	1 987 475	0,34%
UIB au 17/05/2017 à 7,15% pour 180 jours	5 000 000	4 861 936	4 895 685	0,83%
UIB au 29/01/2017 à 6,32% pour 180 jours	1 000 000	975 494	996 188	0,17%
UIB au 29/01/2017 à 6,32% pour 180 jours	1 000 000	975 494	996 188	0,17%
Total général		246 576 019	249 028 413	42,38%
Pourcentage par rapport au total des actifs				38,94%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31 Décembre 2016 un solde de D: 1.135.652 contre un solde de D : 2.166.565 à la même date de l'exercice 2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	1 135 649	2 154 416
Obligations échues à encaisser	-	12 149
Autres	3	-
Total	1 135 652	2 166 565

Note 7 : Dettes sur opérations de pensions livrées

Cette rubrique s'élève au 31.12.2016 à D : 49.905.478 contre un solde nul au 31.12.2015 et englobe le principal et les intérêts courus et non encore échus rattachés aux opérations de mises en pensions.

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2016 à D : 1.547.553 contre D : 1.667.153 au 31.12.2015 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2016, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Montant HT	1 542 925	1 434 357
TVA	277 726	258 184
Total TTC	1 820 651	1 692 542
Retenue à la source	273 098	25 388
Net à payer	1 547 553	1 667 153

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2016 à D : 443.915 contre D : 86.538 au 31.12.2015, et se détaille ainsi:

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance CMF	51 395	48 339
Retenues à la source sur commissions	273 098	25 388
TCL à payer	7 793	5 741
Achat titres à payer	103 865	-
Autres	7 764	7 069
<u>Total</u>	<u>443 915</u>	<u>86 538</u>

Note 10 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2015

Montant	578 516 930
Nombre de titres	3 777 522
Nombre d'actionnaires	13 205

Souscriptions réalisées

Montant	498 310 053
Nombre de titres émis	3 253 798
Nombre d'actionnaires nouveaux	2 688

Rachats effectués

Montant	(529 594 657)
Nombre de titres rachetés	(3 458 076)
Nombre d'actionnaires sortants	(2 732)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 369 805
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	645 022
Régularisation des sommes non distribuables	(84 706)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	19 813 784
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(1 071 475)

Capital au 31-12-2016

Montant	567 904 757
Nombre de titres	3 573 244
Nombre d'actionnaires	13 161

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 27 Mai 2016.

Note 11 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice D : 20.572.991 contre D : 20.460.688 en 2015, et se détaillent comme suit :

	2016	2015
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	7 254 669	7 962 719
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA, BTZC)	12 857 965	12 078 444
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>		
<i>Revenus des titres OPCVM</i>		
- Dividendes	450 951	401 836
<i>Revenus des parts de fonds communs de créances</i>		
- intérêts	9 406	17 689
TOTAL	20 572 991	20 460 688

Note 12 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2016 à D : 8.004.458 contre D : 6.026.256 au 31.12.2015, et se détaille ainsi :

	2016	2015
Intérêts des billets de trésorerie précomptés	-	914 146
Intérêts des certificats de dépôt	5 099 554	2 590 308
Intérêts des dépôts à vue	1 284 112	1 238 913
Intérêts des dépôts à terme	1 620 793	1 251 001
Intérêts des pensions livrées	-	31 888
TOTAL	8 004 458	6 026 256

Note 13 : Intérêts des mises en pensions

Le solde de ce compte s'élève au 31.12.2016 à D : 158.886, contre un solde nul au 31.12.2015 et représente les intérêts supportés au titre des opérations de mise en pensions.

Note 14 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève au 31.12.2016 à D : 7.116.171 contre D : 6.710.555 au 31.12.2015 et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs.

Note 15 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice 2016 à D : 684.633 contre D : 651.088 pour l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance CMF	603 065	568 691
TCL	74 662	66 423
Autres	6 905	15 974
Total	684 633	651 088

Note 16 : Autres informations

16.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Revenus des placements	7,998	7,012	6,704	6,137	6,319
Intérêts des mises en pension	(0,044)	-	-	-	-
Charges de gestion des placements	(1,992)	(1,776)	(1,749)	(1,667)	(1,738)
Revenus net des placements	5,962	5,235	4,954	4,470	4,581
Autres produits	0,005	0,006	0,011	0,011	0,006
Autres charges	(0,192)	(0,172)	(0,166)	(0,161)	(0,164)
Résultat d'exploitation (1)	5,775	5,069	4,799	4,320	4,423
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,253)	0,176	0,079	0,133	(0,171)
Sommes distribuables de l'exercice	5,522	5,245	4,878	4,453	4,251
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,383	0,008	0,021	0,038	0,450
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,181	0,044	0,113	0,086	(0,683)
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,564	0,052	0,134	0,125	(0,233)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,339	5,121	4,933	4,444	4,189
Résultat non distribuable de l'exercice	0,564	0,052	0,134	0,125	(0,233)
Régularisation du résultat non distribuable	(0,024)	0,001	(0,001)	0,003	0,008
Sommes non distribuables de l'exercice	0,540	0,054	0,133	0,127	(0,226)
Valeur liquidative	164,454	158,392	153,094	148,082	143,502
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,23%	1,14%	1,16%	1,14%	1,23%
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,11%	0,11%	0,11%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,42%	3,37%	3,24%	3,05%	3,00%

16.2 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la "TUNISIE SICAV" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK" , assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

TUNISIE VALEURS et AMEN BANK assurent la distribution des titres de TUNISIE SICAV. La commission de distribution revenant à AMEN BANK est supportée par le gestionnaire.

Note 17 : Evènements postérieurs à la clôture

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société " Tunisie SICAV " se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 1.547.581, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «TUNISIE SICAV » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 639.532.577 un actif net de D : 587.635.630 et un bénéfice de D : 22.649.234, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISIE SICAV » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société «TUNISIE SICAV», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°17 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «TUNISIE SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 1.547.581, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications et informations spécifiques

5. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
6. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 27 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, des opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 27 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUCHE